

Mots du Maire

Empire 47

Lors du conseil municipal du 13 février, nous avons entendu les commentaires de quelques membres du comité de développement durable ainsi que du Manoir et de madame Catherine Roy. Nous avons bien compris qu'Empire 47 ne souhaite pas construire un pavillon d'accueil à Stoneham-et-Tewkesbury et que tous souhaitent trouver des solutions pour permettre la continuité des opérations d'Empire 47 dans le respect de la réglementation.

Comme vous le savez, Empire 47 occupe trois territoires pour ces opérations, soit la Ville de Québec, la Ville de Stoneham-et-Tewkesbury ainsi que la Ville de Lac-Delage. La majeure partie des pistes ne sont pas sur le territoire de Lac-Delage, mais sur le territoire de Québec et de Stoneham-et-Tewkesbury. À cet effet, nous nous devons de considérer les trois villes dans une proposition conjointe de solutions.

Or, une rencontre entre les trois villes a eu lieu le 20 février dernier au bureau du cabinet du maire de Québec. À la suite de cette rencontre, les trois villes ont convenu de présenter une lettre d'intentions signifiées au conseil d'administration et à la direction d'Empire 47. Cette rencontre aura lieu ce jeudi 16 mars. Le but est toujours le même, soit de trouver des solutions en conformité avec la réglementation pour permettre la poursuite des activités de l'organisme.

Tout comme le président d'Empire nous a fait savoir dans sa correspondance du 27 janvier dernier, nous souhaitons, et je cite : «qu'un consensus ne mettant pas en péril la pérennité de l'organisme est réalisable par l'ensemble des parties prenantes».

Je le répète, tant du côté de la Ville de Québec, que celui de la Ville de Stoneham-et-Tewkesbury et de la Ville de Lac-Delage, tout est mis en œuvre pour trouver des solutions pérennes pour l'organisme et nous réitérons notre volonté de travailler avec Empire 47 dans cette direction.

Nous vous tiendrons bien entendu informé au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier. ■

L'ancien maire de la Ville de Lac-Delage, M. Denis Provencher est décédé subitement le 20 décembre dernier.



Résident de la Ville de Lac-Delage depuis 44 ans, Denis a participé activement à la vie de sa communauté. Il a été maire de 1995 à 1999 et précédemment conseiller de 1979 à 1983 et de 1987 à 1995. De plus, Denis a fait partie de l'équipe de pompiers volontaires jusqu'en 2004.

Parmi ses réalisations, à titre d'élu, il faut souligner que Denis a été l'artisan du projet de construction des 3 nouveaux bassins d'épuration des eaux usées en 1994. Il a participé activement à la planification et le suivi de l'édification de ce projet de plus de 1,2 millions de dollars. L'implantation d'un système de gestion de l'entretien des rues publiques est aussi l'une de ses réalisations.

Denis Provencher, médecin spécialiste en dermatologie était un amant de la vie et de la nature. Avec ses amis de longue date, il partageait sa passion pour la cuisine gastronomique, des activités de chasse et pêche, d'aviation et de grands voyages dans les pays nordiques qu'il affectionnait particulièrement.

J'ai eu le privilège de côtoyer Denis pendant plus de 12 ans en tant qu'élu et ami. Il était un homme à l'écoute des Delageois(es), prévenant, faisant preuve d'attention, d'amabilité et de gentillesse. Et que dire de ses talents de cuisinier! Lors de séjours de pêche, hébergé dans des petits camps, j'ai eu l'occasion de voir Denis à l'œuvre dans une petite cuisine rudimentaire avec comme résultats un repas 5 étoiles!

Au nom de tous les membres du conseil municipal, ainsi que tous les employés municipaux, je tiens à offrir nos plus sincères condoléances à la famille, particulièrement à sa conjointe Hélène Johnson, sa fille Marianne Provencher et son fils Jean-Louis Provencher.

Pour tous ceux qui ont connu de près ou de loin Denis Provencher, je vous invite à la cérémonie que la famille Provencher organise le dimanche 30 avril dès 13h30 à la salle communautaire de l'hôtel de ville au 24, rue Pied-des-Pentes afin de lui rendre hommage.

Vous pouvez consulter l'avis de décès publié sur le site de la Coopérative funéraire des Deux-Rives pour obtenir de l'information supplémentaire : <https://www.coopfuneraire2rives.com/avis-de-deces/denis-provencher-219851/> ■

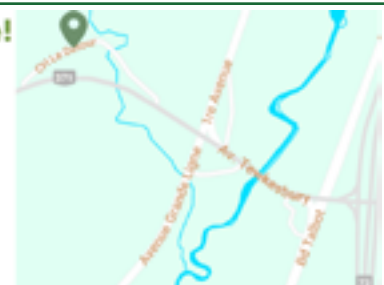
Mange local! Mange Bio! Directement à la ferme!

Abonnement de panier de saison 2023 disponible!

<https://www.lesjardinsdudetour.com>



160 chemin du détour à Stoneham et Tewkesbury



NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacadelageqc.ca
Site Internet : www.lacadelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Florence Mercier	418 912-8321
Florence Lemoine	418 848-0706
Lauranne Turgeon	418 848-7812
Charlotte Lebel	418 848-1228
Marie-Alice Boucher Trudel	418 848-7837 ou 418 929-7837
Juliette Jacques	418 564-5445
Alexie Breton	418 564-5445

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront maintenant à 19h.

Séances ordinaires :
11 avril et 8 mai 2023 à 19h

BRANCHEZ-VOUS !

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au lacadelage.qc.ca.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements !

ACTUALITÉS

Nous sommes maintenant aménagés dans nos nouveaux bureaux, venez nous rencontrer.

L'adresse demeure le 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec) G3C 5A4. Une boîte à courrier a été ajoutée près de la porte principale. Des espaces de stationnement sont disponibles à l'arrière des bureaux, mais la porte principale se situe à l'avant.

Le numéro de téléphone demeure le 418 848-2417, nous avons maintenant un système de réceptionniste automatisée, voici les numéros de postes :

poste 1 : Le service de l'administration et de la direction générale

poste 2 : Le service des permis et inspections

poste 3 : Le service des Travaux publics

poste 4 : Urgences en dehors des heures d'ouverture

poste 5 : Requêtes, plaintes ou toutes autres informations



ERRATUM

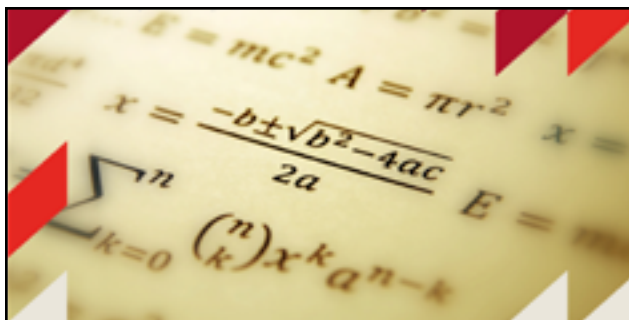
Il s'est glissé une erreur dans le dernier Delageois au niveau de l'Avis public des dates et heures des séances du conseil municipal. Veuillez prendre note que les séances du conseil en 2023 se dérouleront à **19h00 au lieu de 19h30**.

BABILLARD MUNICIPAL

L'HÔTEL DE VILLE EST
FERMÉ LE LUNDI 10 AVRIL POUR PÂQUES

TAXES MUNICIPALES 2023

4 Versements: 15 mars, 15 mai, 17 juillet et 19 septembre 2023.



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
Bernier

CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

- Déchets
- Compost
- Recyclage
- Feuilles
- Monstres
- Chargement conteneur déchet - refuge
- Chargement conteneur recyclage -manoir + refuge



PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacadelage.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.



Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

Annabelle Lajoie
Travailleuse de milieu

Stoneham-et-Tewkesbury
Lac- Beauport/Lac-Delage
Notre-Dame-des-Laurentides

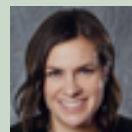
Cellulaire : 418-933-5483

CONSEIL MUNICIPAL



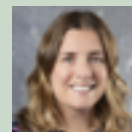
Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



CONSEILLÈRE #1
Responsable des finances, administration et communication
Mme Jannys Landry
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



CONSEILLÈRE #4
Responsable aux loisirs et à la culture
Mme Isabelle Coulombe
icoulombe@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLÈRE #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et réglementation;
- Diagnostic du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.

Donnez vie à vos projets!



Trouvez sous un même toit les conseils et les outils pour vous aider à réaliser vos projets, petits et grands.



418 626-1146 |



AFFICHAGE DE POSTE

Directeur général et greffier-trésorier
Ville de Lac-Delage

La Ville de Lac-Delage se situe dans la MRC de la Jacques-Cartier, à seulement quelques kilomètres de la ville de Québec. Reconnue pour son magnifique lac, cette ville est nichée entre montagnes et collines où la proximité de la nature fait de ce lieu un vrai petit paradis pour les amateurs de villégiature et de plein air.

La Ville compte une population d'environ 750 habitants où les résidents sont engagés et fiers de leur milieu. Nous recherchons la perle rare, une personne dynamique, capable de relever de grands défis ayant à cœur le bien-être de la communauté et le respect des priorités environnementales pour occuper les fonctions de Directeur général et greffier-trésorier de la Ville.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

En étroite collaboration avec les élus municipaux, la personne titulaire du poste est responsable de l'administration, de la gestion et du bon fonctionnement de la municipalité. Elle assure la gestion optimale des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières de celle-ci. Elle assure ses fonctions conformément à la Loi sur les Cités et Villes, aux lois, aux règlements applicables ainsi qu'à toute résolution, politique ou règlement dûment adopté par le conseil municipal.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités relevant de l'organisation municipale
- Conseiller les élus sur les orientations à prendre en matière d'administration, de priorités, d'objectifs et d'orientations stratégiques;
- Effectuer la planification et la préparation des séances et caucus du conseil municipal, la rédaction des procès-verbaux et autres documents légaux (appel d'offres, avis publics, etc.);
- Mettre en application les décisions approuvées par le conseil;
- Voir à la gestion budgétaire de la municipalité;
- Préparer et superviser les différents projets et demandes de subventions;
- Assurer la supervision des ressources humaines et matérielles de la municipalité;
- Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les citoyens, les employés et tout autre groupe, association ou partenaire;
- Exécuter tout autre mandat qui lui est confié par le conseil municipal.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire de premier cycle, idéalement en administration ou dans tout autre domaine jugé pertinent pour le poste;
- Avoir trois (3) à cinq (5) années d'expérience en gestion municipale;
- Avoir de l'expérience dans le milieu municipal;
- Posséder de bonnes connaissances des lois et règlements régissant le monde municipal;
- Posséder une excellente maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Avoir une excellente compréhension de la gestion financière et de la comptabilité;
- Avoir de la facilité à communiquer et à expliquer clairement des informations;
- Être un leader positif capable de mobiliser ses partenaires vers des objectifs communs;
- Démontrer des habiletés d'autonomie, de planification et de coordination;
- Avoir la capacité de gérer plusieurs dossiers variés en même temps;
- Avoir une bonne connaissance de la comptabilité municipale (atout);
- Connaître le logiciel CIM (atout).

*Aux fins de dotation, toute combinaison de scolarité et d'expérience professionnelle sera considérée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La Ville de Lac-Delage offre des conditions de travail compétitives et des avantages intéressants comme :

Statut : Permanent, temps plein. 4 jours par semaine – 32 heures.

Date d'entrée en poste : Dès que possible.

- Vacances annuelles
- Congés mobiles
- Horaire flexible
- Régime d'assurances collectives
- Formation continue
- Bureau fermé entre Noël et le Nouvel An

Ce poste retient votre attention et vous détenez les qualités requises pour celui-ci? Veuillez nous transmettre au plus tard le **26 mars 2023**, votre curriculum vitae à l'adresse suivante : dotation@fgm.ca

Bien que toutes les candidatures soient analysées avec attention, nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues. Nous vous remercions de l'intérêt manifesté pour le poste.

* L'emploi du masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Compte de taxes

la Ville de Lac-Delage souhaite rappeler à ses citoyens que la date d'échéance pour le premier versement des taxes municipales est le **mercredi 15 mars prochain**.

MODES DE PAIEMENT DISPONIBLES

- **Par internet :** Par le biais du site Web de votre institution financière.
- **Par la poste :** Vos chèques doivent parvenir au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage, Qc. G3C 5A4. Vous pouvez également déposer vos chèques dans la boîte postale noire située à la porte avant de la mairie. **Important!** Ne déposez ou n'envoyez pas d'argent comptant.
- **En personne :** Effectuez votre paiement en espèces ou par chèque au comptoir de services de la mairie, pendant les heures d'ouverture. Vous pouvez également vous rendre au guichet de votre institution financière ou transmettre une copie de votre compte de taxes municipales à votre prêteur hypothécaire.

Lors des paiements, peu importe le mode utilisé, il est important d'indiquer le **numéro de matricule** comme référence, se retrouvant dans le coin supérieur droit du compte de taxes.

AVIS DE RAPPEL

Veillez noter qu'aucun avis de rappel ne sera expédié pour les troisièmes et quatrièmes versements. Aucun reçu ne sera remis, sauf pour les paiements en argent ou carte de débit effectués au comptoir de la mairie. Votre copie de chèque ou votre relevé de transactions vous servira de reçu.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Il est important de nous aviser du changement de l'adresse postale où est expédié votre compte dès que possible. Vous pouvez le faire par téléphone, en transmettant par la poste les coupons au dos de votre compte, ou par courriel en mentionnant comme référence le numéro de matricule de votre compte de taxes.

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

À la suite d'une transaction immobilière, aucune nouvelle facture n'est émise.

Étant donné que le service de l'évaluation a besoin de quelques mois pour mettre à jour le rôle d'évaluation foncière et que vous êtes désormais responsable du paiement des taxes, nous vous invitons à vous assurer que les taxes foncières de votre immeuble sont ou seront payées à leur date d'échéance, car toute facture échue porte intérêt.

TAXES EN RETARD

Le taux d'intérêt sur les montants dus à l'échéance est de 16 % par année. ■



La Ressourcerie
de Lac St-Charles

**NOUVEAUTÉ
PRINTEMPS**

**À PARTIR
DU 7 MARS**

VENEZ-NOUS VOIR!

Avis aux motoneigistes



Nous désirons vous informer qu'il est strictement interdit de passer sur les propriétés privées pour accéder au lac dont le Manoir du Lac-Delage et le terrain à la tête du lac où il y a plantation des pommiers. Soyez vigilant et respectueux des terrains privés svp. ■

Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 1^{er} novembre 2021 et le 15 avril 2022. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile. ■



Puis-je m'aventurer sur la glace ?

Chaque année, environ 7 Québécois perdent la vie par noyade pendant l'hiver. Dans la majorité des cas, les décès se produisent en marchant, en jouant au hockey, en pêchant ou en faisant de la motoneige sur la glace d'un cours d'eau. Pour que ce nombre de noyades diminue, voici trois consignes de sécurité à suivre avant de pratiquer une activité sur un cours d'eau gelé afin de savoir si celui-ci est suffisamment sécuritaire.

EXAMINEZ L'ENVIRONNEMENT

- La taille et la profondeur du plan d'eau influencent la formation de la glace. Plus le lac est profond, plus il prend de temps à geler. La glace qui se trouve près des rivages se forme plus rapidement, et fond également plus rapidement.
- Les courants aminçissent le dessous de la glace. La glace des rivières est donc moins solide que celle des lacs à cause de l'action du courant.
- Les obstacles, tels qu'un quai ou une pierre, absorbent la chaleur du soleil. Ils retardent la formation de la glace et en accélèrent la fonte.
- Une température ambiante qui demeure toujours sous 0 degré Celsius entraîne la formation d'une glace plus solide qu'une température qui oscille de part et d'autre du point de congélation.
- La fonte et le regel de la surface de la glace, causés par les variations de température, créent une glace en couches superposées. La glace comporte donc plusieurs failles, ce qui la rend plus vulnérable.
- Le réchauffement par le soleil diminue la solidité de la glace. Celle-ci est habituellement plus solide le matin qu'en fin de journée.
- L'eau qui s'accumule sur la glace à la suite de précipitations affaiblit celle-ci.
- La neige a le même effet qu'une couverture : elle augmente la température de la glace. Une chute de neige qui atteint la moitié de l'épaisseur de la glace peut créer une situation dangereuse.
- Le vent peut produire un certain déplacement d'eau qui en retardera la congélation. De plus, le vent peut déplacer la neige et créer une couverture. ■



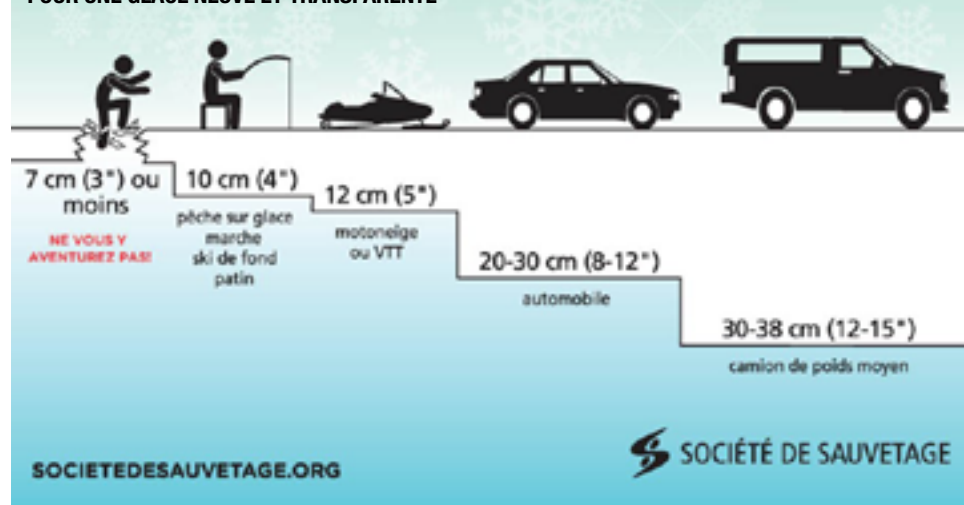
OBSERVEZ LA COULEUR DE LA GLACE

- La glace bleue et transparente est habituellement la plus résistante.
- La glace blanche opaque (glace de neige) contient un pourcentage d'air élevé; sa résistance dépend de sa densité. La glace blanche qui contient peu d'air est presque aussi résistante que la glace bleue.
- La glace grise contient habituellement de l'eau à la suite d'un dégel, et doit être considérée comme dangereuse.

VÉRIFIEZ L'ÉPAISSEUR DE LA GLACE

Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100%. Vous devez toujours tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la en perçant un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Si l'épaisseur de la glace est de 7 centimètres ou moins, ne vous y aventurez pas. ■

ÉPAISSEUR DE GLACE MINIMALE RECOMMANDÉE POUR UNE GLACE NEUVE ET TRANSPARENTE



COULEUR DE LA GLACE

La couleur de la glace peut donner une indication de sa solidité

La glace transparente (ou noire)

C'est la plus solide. Parfois bleutée, elle est caractérisée par l'absence de bulles. Elle est à la base de la capacité portante d'un couvert de glace.



La glace grise (hybride)

C'est souvent une glace transitoire entre la glace blanche et la glace transparente (noire) et elle est généralement à 75 % de la solidité de la glace transparente (noire).



La glace blanche

C'est une glace blanchâtre ou gris pâle avec une multitude de bulles d'air. Elle est généralement deux fois moins résistante que la glace transparente (noire).



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les bénévoles de l'année, Jacinthe et Jean-Marc



Lors de la séance du 13 mars dernier, le conseil municipal a souligné l'apport d'un couple de Delageois, Jacinthe Bélanger et Jean-Marc Drouin, comme bénévoles lors de la « Soirée reconnaissance des bénévoles de la circonscription de Chauveau » qui aura lieu le jeudi 20 avril prochain. Cette soirée est organisée par le bureau du député de Chauveau, monsieur Sylvain Lévesque, nous sommes très fiers d'avoir une représentation delageoise à cette soirée.

Nous vous présentons ci-contre les détails de la nomination de Jacinthe Bélanger et Jean-Marc Drouin rédigée par Denise Boulanger, citoyenne, amie et bénévole. On tenait à vous soumettre ce texte parce qu'il représente bien l'appréciation et la gratitude que nous avons envers nos précieux citoyens bénévoles.

Le conseil municipal profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des bénévoles. Nous sommes toujours impressionnés par la participation et l'implication des Delageois dans notre communauté. ■



Je vous soumetts madame Jacinthe Bélanger et monsieur Jean-Marc Drouin comme bénévoles de l'année 2023 dans Chauveau, des résidents de Lac-Delage que je connais depuis quelques années. Ce couple s'implique tout au long de l'année dans différents projets et ce sans compter leurs heures et leurs journées. Ils sont particulièrement impliqués dans le comité de Noël (décoration de la ville/cadeaux des enfants/activités avec le Père Noël), le comité de la fête de Pâques (décoration de la ville/chasse aux cocos), la fête de l'Halloween (sacs bonbons/sentier dans le bois avec activités/animation/soutien technique), les activités de la St-Jean, l'activité de la sécurité et leur contribution au bien-être de la communauté ne s'arrête pas là. Lorsqu'un besoin collectif de notre communauté émerge et est soumis aux instances responsables, il est parfois répondu en faisant un appel à tous. Je vous laisse deviner qui répond présents : Jacinthe et Jean-Marc. Ils sont toujours prêts et disponibles à relever un défi, imaginer une solution, créer, confectionner, installer et désinstaller. Enfin, on ne pourrait passer sous silence leur offre d'appui et le soutien rendu durant les mois difficiles de la covid-19. Ils ont contribué à la réalisation des activités communautaires en toute sécurité et de façon individuelle auprès de citoyens résidents vulnérables, (implication qu'ils poursuivent depuis cet événement).

Je suis témoin privilégiée de leur travail, partage et engagement; il est essentiel de l'exprimer et de le rendre visible.

IMPLICATIONS AU FIL DES ANNÉES :

- * **Activité sécurité en 2019**
- * **Activité de Pâques 2021-2022** Chasse aux cocos, réalisations de décorations et préparation de paniers familiaux.
- * **Fête de la St-Jean-Baptiste** En 2020 et 2021, parade dans la ville sur plateforme mobile permettant la sécurité de la fête (appui à la préparation et distribution de la nourriture). En 2022, appui à la préparation et à la distribution de la nourriture lors de la fête au parc.
- * **Fête de l'Halloween de 2020 jusqu'à ce jour** Soutien technique pour la réalisation d'un trajet pour les enfants dans le bois, préparation de sacs de bonbons et animation lors de la journée.
- * **Fête de Noël de 2020 jusqu'à ce jour** Soutien technique, logistique et humain ainsi qu'à la préparation de la journée de Noël des enfants de la ville (emballage, classification, distribution de cadeaux). Création de décorations de bois, jardinières de Noël, réalisations d'illuminations des sapins incluant l'installation et le retrait des ornements. Participation exceptionnelle à l'activité des lutins coquins de 2021.

Jacinthe et Jean-Marc se démarquent de plusieurs façons et dans différentes dimensions.

Disponibilité

Leur disponibilité est maintenant légendaire à Lac-Delage. De jour, de soir, en semaine ou fin de semaine, ils sont là. Ils répondent présents et démontrent une polyvalence dans leur contribution, que ce soit pour le transport de matériel, l'installation/retrait de décorations et structures techniques, l'animation d'une station d'activité, la responsabilité de comptoir pique-nique, faire les courses, il n'y a pas de limite connue à ce qu'ils sont capables de faire. À titre d'exemple : pour la journée des élections fédérales du 20 septembre 2021, il manquait un préposé à l'accueil pour nos pôles de votation. Ainsi, c'est Jean-Marc qui a accepté à moins de 24h d'avis d'être disponible et de venir relever ce défi. Challenge que Jacinthe avait elle-même accepté quelques jours avant pour une autre fonction.

Relever des défis

Toujours prêts à relever un défi, ces deux personnes ne craignent pas les obstacles, ils sont audacieux et persévérants. M. Jean-Marc a été mis au défi de créer des objets ludiques extérieurs afin d'animer des enfants. Objectif atteint! Il a confectionné un jeu de poche géant ainsi qu'un passe tête pour photos. Ces créations n'auraient pu être aussi originales sans la contribution de Mme. Jacynthe et de quelques autres bénévoles. Jacinthe est toujours prête à le soutenir, imaginative, patiente et artiste, l'objet prend vie avec sa peinture, son crayon marqueur et ses pincesaux.

Générosité

La générosité est une de leur marque de commerce. C'est sans compter qu'ils ont mis à la disposition du comité de Noël (avec un groupe de bénévoles), deux années d'affiliées, leur garage intérieur comme atelier communautaire ainsi que tous leurs outils (et ce n'est pas peu dire). Le lieu est devenu un QG., une succursale de l'atelier du père Noël. Ils ont contribué à la réalisation de décorations extérieures surdimensionnées (traîneau du père Noël, renne, cadeaux de bois, casse-noisettes, sapins de bois, planchettes). Ils ont manœuvré les panneaux de bois contre-plaqués, tracés, découpés, sablés pour que les autres membres du groupe puissent décorer et les colorer.

Gentillesse et empathie

Jacinthe et Jean-Marc sont des personnes faciles d'approche et toujours souriants. Ils ne portent pas de jugement et c'est avec leur bonne humeur qu'ils accueillent les delageois(es) lors des activités communautaires. En interaction individuelle avec les membres de notre petite communauté (enfants ou adultes), ils démontrent et portent une attention bienveillante, une ouverture d'esprit et entre ainsi facilement en relation avec les citoyens. Ils contribuent à la réalisation de pont entre les générations, un sens supplémentaire à l'action bénévole.

L'année 2022-2023 aura été un peu plus difficile à bien des égards. Et malgré certaines conditions M. Drouin et Mme Bélanger ont été présents. Le comité de Noël 2022 a eu de la difficulté à s'animer. Plusieurs membres n'étaient pas disponibles et ont dû suspendre leur participation (chirurgie invalidante, travail à la vaccination, autres engagements).

Alors, au début de décembre, certains citoyens ont manifesté leur tristesse de voir la ville de Lac-Delage sans décorations. Cet appel a été entendu. C'est ici qu'il faut reconnaître nos deux citoyens engagés, mesurant le sens important de cet appel de la communauté.

Malgré de légers problèmes de santé, M. Jean-Marc, Mme Jacinthe et Mme Monique Beaulac ont pris un peu de temps de leur vie pour réaliser les décorations de Noël de la Ville. Un employé municipal a partagé dans le réseau social cette petite phrase qui dit simplement mais qui dit tout : « Des bénévoles en or à l'œuvre pour sauver Noël »

Mme Bélanger et M. Drouin font maintenant partis de l'histoire et sûrement de l'avenir de la vie communautaire de Lac-Delage, fidèles, engagés et dévoués. Ils sèment un peu plus de bonheur autour d'eux

S'unir pour protéger la source d'eau potable du Lac-saint-Charles

Lors du conseil du 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec, la Ville de Lac-Delage, la municipalité des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la réception d'une aide financière de 40 millions afin de soutenir les efforts de protection du lac Saint-Charles.

Les actions qui seront visées par cette subvention seront pour les installations septiques autonomes ainsi que pour des ouvrages d'infrastructures vertes et pluviales.

La Ville de Lac-Delage est très fière de la conclusion de cette entente et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. Il s'agit d'une première en matière d'une démarche commune pour la protection du bassin versant.

Il est important de préciser que même si la Ville de Lac-Delage n'a peu d'installations septiques de plus de 30 ans sur son territoire, les résidents de l'avenue du Rocher qui souhaiteraient profiter d'une subvention pour refaire leurs installations septiques pourront être admissibles malgré le fait que leur installation date de moins de 30 ans. Il était important pour nous d'offrir cette opportunité à nos résidents, d'autant plus qu'ils sont situés en bordure du lac Delage. ■



40 M\$ INVESTIS POUR LA PROTECTION DU LAC SAINT-CHARLES

LA PROTECTION DE L'EAU DU LAC SAINT-CHARLES
A TOUJOURS ÉTÉ L'UNE DE MES PRIORITÉS.

**JE SUIS FIER DE CETTE ANNONCE QUI ILLUSTRE LE
CARACTÈRE INESTIMABLE DU LAC SAINT-CHARLES
ET SES AFFLUENTS POUR TOUS LES CITOYENS
DE LAC-DELAGÉ.**

SYLVAIN LÉVESQUE

DÉPUTÉ DE CHAUVEAU
2^e VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

☎ 418 842-3330

📍 1680, avenue Lapierre, Québec, QC G3E 0G1

✉ sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca

CULTURE

Appel à projets

Artistes, écrivains.es professionnels et organismes artistiques professionnels, vous pourriez voir votre projet de création être financé par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

La création, la production, le rayonnement, la promotion et la mobilité peuvent notamment être soutenus.

Mentionnons que cet appel de projets s'inscrit dans le cadre du programme de partenariat territorial des MRC de la Capitale-Nationale. Géré par le Conseil des arts et des lettres du Québec, ce programme vise entre autres à stimuler la création artistique dans la région, à contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains et à favoriser leur rétention dans la région.

L'appel de projets est ouvert jusqu'au 6 avril prochain.

Pour plus de détails, visitez le mrc.jacques-cartier.com.



PLEIN AIR ACCESSIBLE

5 Activités inclusives en plein air dans la Jacques-Cartier

La région de La Jacques-Cartier, c'est le plus grand terrain de jeux de Québec. On y trouve une panoplie d'activités, accessibles à tous, incluant pour ceux vivant avec des limitations fonctionnelles.

1. Visiter de superbes endroits accompagné de guides chevronnés et d'équipements spécialisés avec l'agence de voyage Bivouaq.
2. Faire une expédition de motoneige avec Nord Expé.
3. Pratiquer des sports de glisse à la Station touristique Stoneham ou le Centre de ski Le Relais.
4. Profiter d'une foule d'activités culturelles, artistiques ou de plein air à Cité Joie.
5. Faire du ski paranordique à Lac-Beauport.

Pour plus d'information, visitez le

www.jacques-cartier.com/5-activites-inclusives-en-plein-air-dans-la-jacques-cartier.



SDE DE LA JACQUES-CARTIER

Un projet d'affaires?

Vous avez un projet d'affaires? La SDE de La Jacques-Cartier, c'est votre porte d'entrée.

L'équipe de la SDE de La Jacques-Cartier peut vous aider à structurer votre projet d'affaires ou vous orienter vers les bonnes ressources. Elle vous accompagne et vous guide dans tous les aspects de votre projet d'entreprise, de la création à la vente. Elle peut aussi vous aider financièrement ou vous diriger vers les bonnes ressources et les programmes appropriés pour propulser votre entreprise.

Pour connaître tous les services offerts et les aides financières disponibles, consultez le www.sde.jacques-cartier.com.



Brun comme du chocolat

Frimousse est le seul petit lapin de sa famille à être né ainsi.

Son vœu le plus cher est de faire la distribution des œufs durant la fête de Pâques.

Mais pour cela, il faut être un lapin blanc...

Quelle surprise attend donc notre adorable petit lapin futé lorsqu'il découvre la merveilleuse chocolaterie de Monsieur Truffau ?

Vous le saurez en découvrant le deuxième livre de nos deux autrices delageoises Justine et Elizabeth Mathieu qui ont déjà su nous charmer avec leur premier ouvrage pour enfants paru l'an dernier « La pêche miraculeuse ».

Une belle idée originale de cadeau pour votre bambin dès 3 ans que vous pourrez vous procurer au prix de 20\$ à la maison communale ou au 105, Rue des Sources, chez les autrices.

Merci pour vos encouragements. ■



Beau temps, mauvais temps, venez vous amusez les mardis dès 14h

Dès le 14 mars 2023 à l'hôtel de ville, tous les mardis, il y aura beaucoup de vie et de plaisir pour tous dans notre ville. Lorsqu'il fera beau et chaud il y aura de la pétanque et/ou les quilles finlandaises.

Lorsqu'il fera moins beau et plus froid (oui, oui cela arrive), il y aura des jeux de cartes et de sociétés à l'hôtel de ville.

Vous êtes tous invités à venir participer, ces activités sont là pour vous. Au plaisir de vous rencontrer. ■



Location des espaces à canots et kayaks

Cette année encore, Lac-Delage offre à ses citoyens la possibilité de louer un espace à canot ou kayak pendant la saison estivale. La ville dispose de 114 espaces à louer, 78 + 12 espaces pour paddle board, dans le secteur de l'avenue du Lac et 24 dans le secteur de l'avenue du Rocher).

La distribution des espaces se fera par tirage au sort le **jeudi 27 avril 2023 à 16h00, la pige sera filmée**. Cette façon de faire a pour but d'être équitable envers tous les citoyens.

Le secteur de l'avenue du Lac sera comblé en premier et celui de l'avenue du Rocher ensuite.

Le secteur de l'avenue du Lac sera comblé en premier et celui de l'avenue du Rocher ensuite.

Vous êtes intéressé à louer un espace ? Voici comment faire:

Vous remplissez le contrat et nous le faites parvenir au plus tard le jeudi 28 avril à 14h00. N'oubliez pas d'y inclure votre paiement (chèque ou argent comptant).

• S'il ne vous est pas possible de passer au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, vous pouvez déposer le formulaire dans la chute à courrier à droite de la porte extérieure de nos locaux.

Les règles suivantes seront respectées:

- Un seul espace par logement sera accordé;
- L'espace loué ne doit pas être surchargé d'embarcations ;
- Veuillez bien sécuriser vos embarcations.

Le montant de location est de 50\$ par espace, taxes incluses, ainsi qu'un montant pour se procurer une clé (20\$) pour les emplacements sur l'avenue du Lac.

La ville se réserve le droit de changer l'espace, si non-respect des règles.

La ville se réserve le droit de relouer un espace qui sera laissé vacant après 1er juillet 2023.

Seulement les inscriptions dont le paiement sera reçu en date du 27 avril 2023 seront considérées. ■





Communiqué

Pour diffusion immédiate

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Considérant que la Ville souhaite offrir aux citoyens ayant leur résidence principale à Lac-Delage, une aide financière pour favoriser la participation à des activités sportives et de loisirs.

Considérant l'ampleur des montants investis, le conseil municipal souhaite encadrer les procédures pour les demandes de remboursement afin d'être équitable et permettre une plus grande accessibilité à tous, pour les différentes activités.

C'est donc, lors de la séance du conseil du lundi 14 novembre 2022 que le Conseil municipal a voté une résolution pour adopter une politique de soutien aux activités sportives et de loisirs.

De façon générale, voici les activités subventionnées ainsi que les montants maximums remboursés par activités :

Activités organisées

(Limite de 100 \$ / résident / année pour l'ensemble des activités organisées)

- Danse
- Gymnastique
- Natation
- Théâtre
- Nage synchronisée
- Patinage artistique
- Bibliothèque
- Badminton
- Le soccer, la balle-molle, le baseball, le basketball;
- Ou autres activités offertes par une autre municipalité.

Activités libres

- Carte de membre sentiers les Marais du Nord (2/3 du coût de la carte de membre, le rabais est appliqué directement par les Marais du Nord);
- Carte de membre pour activités d'Empire 47 (Limite de 100 \$/ par résident /année pour l'ensemble des activités offertes par l'organisme)
- Carte de membre pour sentiers Parc Nationale de la Jacques-Cartier (2/3 du coût de la carte de membre, le rabais est appliqué directement par la SEPAQ)

Activités spécifiques

- Hockey (Crédit de 100 \$ appliqué sur la facture de la surcharge transmise par la Ville en fin d'année)
- Camp de jour estival offert par une autre municipalité (Limite de 100 \$/enfant par année)

Le conseil a aussi décidé de mieux organiser les remboursements avec des dates limites pour produire les demandes ainsi qu'un formulaire à remplir pour tous, sauf pour les cartes de membres des Marais du Nord et pour le parc de la Jacques-Cartier, car les remboursements se font directement lors de l'abonnement.

En résumé, voici les dates à retenir :

Il y a deux périodes de dépôt des demandes de remboursement :

- 1- La date limite pour déposer une demande de remboursement pour les **inscriptions à des activités ayant lieu du 1er janvier au 30 juin est le 1^{er} mai**
- 2- La date limite pour déposer une demande de remboursement pour les **inscriptions à des activités ayant lieu du 1er juillet au 31 décembre est le 1^{er} novembre.**

L'obligation de répartir de façon équitable les budgets dédiés à ces remboursements se faisait sentir depuis quelques années afin de permettre à toute la population qui souhaite pratiquer une activité sportive et culturelle d'avoir un soutien financier équitable en fonction des budgets disponibles.

Vous trouverez les détails de la Politique de soutien aux activités sportives et de loisirs sur le site web de la municipalité.

Source et information :

Direction générale
418-848-2417



Pour encourager les jeunes à s'amuser dehors!

Les familles Delageoises peuvent emprunter les skis de fond en partenariat avec le petite Expé, ainsi que les chambres à air pour une journée ou une fin de semaine en s'adressant à la Ville de Lac-Delage auprès de Mélissa au 418 848-2417 poste 1.

Profitez-en
et amusez-vous,
c'est bon pour la santé !





Le temps de penser à son jardinet s'en vient!

Il est maintenant temps de commencer à planifier votre prochain jardin! N'attendez pas avant d'acheter vos semences! Si vous n'avez pas l'intention de garder votre jardinet, veuillez nous écrire afin que nous puissions l'attribuer à une nouvelle famille. Vous recevrez bientôt la fiche de renouvellement pour votre jardinet!

Vous souhaitez vous impliquer dans le comité cet été? Vous pouvez donner votre nom à Isabelle à l'adresse suivante : isapianista@gmail.com.

Il reste quelques jardinets de libres, nous invitons les citoyens à nous faire part de leur intérêt à avoir un jardinet à l'intérieur du jardin communautaire. ■



Merci à notre député M. Joël Godin, pour sa collaboration financière de 500 \$ en soutien à notre jardin communautaire Bette & Ciboulette.



ÇA ROULE, MA POULE?

Le poulailler collectif COC COC Delageois

Nous lançons pour une nouvelle année le poulailler collectif! Nous aurons de nouvelles poulettes et nous pourrions les accueillir dès que le terrain le permettra.

Nous sommes à la recherche de familles qui accepteraient de s'occuper du poulailler pendant une demi-semaine encore cet été en échange d'une douzaine d'œufs, mais surtout pour en apprendre plus sur ces généreux volatiles, la production des œufs et l'entretien du poulailler. Une fois que nous saurons combien de familles participent au projet, nous établirons un calendrier de la répartition des responsabilités. Une réunion de formation et d'information de tous les participants et participants sera organisée en mai prochain.

Les familles intéressées sont invitées à contacter la Ville par téléphone au 418-848-2417 poste 1, ou par courriel : ville@lacdelaqe.qc.ca avant le 15 avril 2023. ■

Vous pouvez aussi adhérer au groupe Facebook

Le poulailler collectif de Lac-Delage :

<https://www.facebook.com/groups/364344967537733>.



BRUNCH DE PÂQUES

9 AVRIL 2023



Bar à pains et viennoiseries, confiture maison

Brouillade d'œufs au cheddar et légumes grillés

Charcuteries fines du terroir

Poisson et fruits de mer fumés, gravlax et ceviche

Fèves au lard fumé à l'érable

Tourtine

Jambon sur os laqué à l'érable

Œufs bénédicte à l'effiloché de canard

Yogourt et petits fruits

Patates rissolées aux oignons caramélisés et fines herbes

Marteau de Thor en croûte d'herbes fraîches

Fontaine de chocolat et brochette de fruits frais

Saucisses et bacon croustillant

Salades composées

Nos fameuses crêpes au beurre d'érable

Œufs mimosa

Assortiment de fromages d'ici

38.00\$ / adulte

19.00\$ / enfant (5-12 ans)

plus service et taxes



MANOIR
DU LAC
DELAGE

lacdelage.com
418-848-2551 - info@lacdelage.com



hop

pour la

télé



Une expérience télévisuelle moderne et optimisée!

Découvrez notre nouveau service de télévision IP

Promo
de lancement
100\$*

CEAP
ccapcable.com
418.849.7125

*Certaines conditions s'appliquent. Tarif promotionnel de 100 \$ /appareil (prix régulier de 200 \$). Maximum de 3 appareils en promotion par abonnement. Tarif promotionnel pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks. L'abonnement à un combo télé de base et à un plan Internet sont requis.